



MATÉRIEL À ACHETER (endroit de votre choix)

À noter : Nous recommandons de réutiliser le matériel en bon état des années précédentes, s'il y a lieu.

Crayons (À renouveler au besoin)	2	Crayons feutres <u>effaçables</u> à sec à pointe <u>fine</u> (non-permanent)
	1	Ensemble de rayons de couleur en bois de bonne qualité, identifiés individuellement
	12	Crayons à mine HB taillés et identifiés individuellement
	1	Crayon permanent noir à pointe fine
	1	Taille-crayon avec réservoir et couvercle qui visse
	2	Gommes à effacer blanches
	1	Surligneur
	1	Règle en plastique de 30 cm (en cm seulement)
	1	Ensemble de 16 crayons feutres à pointe large conique, identifiés individuellement
	1	Étui à crayons en tissu avec deux sections à fermeture éclair
	1	Étui à crayons en tissu pour les outils (crayon à mine, efface, colle, ciseaux, surligneurs, etc.)
Matériel bricolage	1	Bâton de colle de bonne qualité 40 g
	1	Paire de ciseaux 6 po semi-pointus
Cartables, Duo-Tang, autres	6	Petits cahiers interlignés sans pointillé (1 jaune, 2 roses, 2 bleus, 1 vert) voir modèle →
	6	Duo-Tangs (1 vert, 1 orange, 1 bleu, 1 rouge et 2 noirs dont 1 pour la musique)
	1	Pochette perforée (3 trous) avec fermeture à velcro pour mettre dans le cartable (pochette courrier) assez grande pour feuilles 8 ½ X 11
	15	Pochettes protectrices transparentes
	1	Cartable 1 po avec pochettes intérieures (merci de mettre dans le cartable; la pochette courrier et les 15 pochettes transparentes)
Autres	1	Paire d'oreillettes avec prise 3.5 mm (écouteurs) si l'élève désire avoir ses écouteurs personnels
	1	Jeu de cartes

ÉDUCATION PHYSIQUE:



Il est obligatoire que chaque enfant possède une **paire d'espadrilles** (qui s'attache selon ses habiletés, soit lacet ou velcro, et semelles non marquantes), un **short** et un **chandail** ou un **survêtement** dans un **sac de tissu**. Il est obligatoire d'avoir un élastique pour les cheveux longs et il est suggéré d'avoir une paire de bas supplémentaire, le tout identifié au nom de votre enfant.

Comme toutes les écoles publiques du Québec, l'école de Carillon doit se conformer au « **Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées** » qui entre en vigueur le 1 juillet 2019.

Plus spécifiquement, pour les besoins de l'école de Carillon, selon ce règlement, il y a gratuité pour les flûtes et les oreillettes (écouteurs pour l'ordinateur).

- Les flûtes seront utilisées de la 3^e à la 6^e année.
- Les oreillettes (écouteurs) seront utilisées dans toutes les classes.

Pour les enfants qui n'auront pas ces articles, ils seront dorénavant prêtés par l'école.

Cependant, si vous possédez déjà ces articles et que votre enfant aura au cours de son année scolaire à en faire usage, vous vous invitons à fournir ces articles à votre enfant. Puisque les flûtes et les oreillettes sont en contact direct avec le corps humain, ce sera plus hygiénique.

D'autre part, vous êtes libre de mettre à la disposition de votre enfant une boîte de mouchoirs pour plus de commodité pour lui.

Nous vous recommandons :

- ✓ **D'identifier le matériel de votre enfant, d'apporter un sac de vêtements de rechange, de vous prémunir d'une assurance-accident pour écolier.**

